

Tax Court of Canada



Cour canadienne de l'impôt

Demande commune pour la tenue d'une audience en mode virtuel

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

ENTRE:

Appellant(e)

et

SA MAJESTÉ LE ROI

intimé.

Demande commune

Les parties demandent par les présentes que la Cour fixe une instance dans cette affaire et à cet égard, les parties conviennent que les facteurs suivants doivent être pris en compte dans la décision de la Cour d'aller de l'avant ou non avec cette affaire en mode virtuel:

- (a) De quel type d'instance s'agit-il:
- (b) Quelles sont les questions soulevées dans l'instance:

- (c) Combien de parties sont impliquées dans l'instance: _____
- (d) Est-ce que toutes les parties sont représentées par un avocat: Oui Non

- (e) Combien de témoins chaque partie aura-t-elle: _____
- (f) Y aura-t-il des témoins experts: _____
- (g) Y a-t-il des intervenants: _____
- (h) Le recours à des interprètes est-il nécessaire: _____
- (i) Combien de documents chaque partie a-t-elle l'intention de présenter en preuve : _____
- (j) Les parties se sont-elles entendues sur un exposé conjoint des faits complet ou partiel: _____
- (k) Les parties peuvent-elles présenter des cahiers de documents, des textes à l'appui et des observations, en format papier et électronique, à la Cour, aux autres parties et aux témoins à distance, au moins sept jours avant la tenue de l'audience virtuelle (14 jours pour les conférences de règlement): Oui Non
- (l) Combien de jours les parties estiment-elles avoir besoin pour l'audience virtuelle: _____
- (m) La technologie nécessaire est-elle mise à la disposition des parties, des avocats et des témoins: _____
- (n) Les parties, les avocats et les témoins possèdent-ils suffisamment de connaissances informatiques pour participer à une audience virtuelle: _____
- (o) Y a-t-il des circonstances atténuantes en vertu desquelles l'accès à la justice peut être amélioré en procédant en mode virtuel plutôt qu'en personne: _____
- (p) Dans quelle langue la preuve et les arguments seront-ils présentés:
- | | |
|----------|-----------------------------|
| anglais | anglais /en partie français |
| français | français/en part anglais |
- (q) Quels sont les noms, coordonnées, lieux et fuseaux horaires (pendant l'audience virtuelle) de chacun des avocats, des parties, des témoins et des autres participants à l'audience virtuelle:
- _____
- _____
- _____
- _____

(r) Quels sont les dates les plus pratiques pour la tenue de l'audience virtuelle, en ordre de préférence:

(i) _____

(ii) _____

(iii) _____

(s) Qui peut répondre aux questions sur les autres dates pour la tenue de l'audience afin de savoir lesquelles peuvent convenir:

(i) au nom de l'appelant:

nom _____ coordonnées _____

(ii) au nom de l'intimé:

nom _____ coordonnées _____

Fait à _____ en ce _____ jour de _____ 20__

L'appelant(e) / avocat de l'appelant(e):

Avocat de l'intimé

[Remarques : Le greffier peut être consulté au sujet des dates de disponibilité avant la présentation de la demande. La liste des personnes-ressources doit être conforme aux exigences de formatage de la Cour.]